

Séjour de la Santé : Une conclusion en demi-teinte ...



Après avoir pris connaissance des propositions du Gouvernement, la **CF**TC reconnaît que, même si certaines des annonces sont inférieures à ce qu'elle demandait, les avancées sont réelles avec entre autres :

- Les 15 000 créations d'emplois, avec 7 500 qui n'étaient pas pourvus, et 7 500 qui sont créés ;
- De porter en catégorie B les aides-soignants et les auxiliaires de puériculture avec application de la grille type de la catégorie B issue du nouvel espace statutaire, sans remettre en cause la catégorie active ;
- Un complément de traitement indiciaire de 180 €uros net pour tous les personnels (soignants, rééducation, ouvriers, administratifs, médico-techniques et socio-éducatifs) versée en deux fois, en septembre et en mars 2021 ;
- Le doublement des ratios promus/promouvables par rapport aux ratios de 2019 pour les années 2020 et 2021.

La **CF**TC regrette que sur l'enveloppe de 7,5 milliards d'euros prévus chaque année, seuls 1,6 milliard concernent les établissements privés, (associatifs ou à but lucratif). Cette partie de l'accord devra faire l'objet de négociations complémentaires dans les branches concernées. La **CF**TC restera vigilante sur les modalités de mise en œuvre de cette mesure.

La **CF**TC reconnaît que le Président de la République a tenu ses engagements pris le 25 mars dernier à Mulhouse quand il disait : « à l'issue de cette crise, un plan massif d'investissement et de revalorisation de l'ensemble des carrières sera construit pour notre hôpital »

La **CF**TC regrette cependant qu'il ait fallu cette crise sanitaire pour que la classe politique prenne enfin conscience de la grande misère du système de santé français, qu'il soit public ou privé

VOS CONTACTS CFTC :

Patrick MERCIER, Président

Tél. : 06.19.99.35.33

✉ : pmercier@cftc-santesociaux.fr

Frédéric FISCHBACH, Secrétaire Général

Tél. : 06.62.06.63.45

✉ : ffischbach@cftc-santesociaux.fr